



## SCI : maîtriser les aspects fiscaux

- Fiche rédigée par l'équipe éditoriale de WebLex
- En collaboration avec **Olivier Pecqueur, consultant juridique et fiscal, CRIDON Ouest**
- Dernière vérification de la fiche : 22/09/2020
- Dernière mise à jour de la fiche : 22/09/2020

Les revenus perçus par une SCI ne seront pas imposés de la même manière selon que la SCI relève de l'impôt sur le revenu (IR) ou est soumise à l'impôt sur les sociétés (IS). En fonction des objectifs et de la situation, il peut y avoir des différences importantes d'impôt en fonction du choix effectué au niveau de la fiscalité. Encore faut-il savoir quels sont les critères de choix qui peuvent orienter la décision sur l'IS ou l'IR...

### SCI : choisir l'impôt sur le revenu

**IR = le principe.** Une société civile immobilière est soumise de plein droit au régime de l'IR. C'est pourquoi il appartient à la société de procéder à la déclaration des revenus qu'elle perçoit mais il appartiendra aux associés de payer l'impôt correspondant à leur quote-part des bénéfices sociaux calculée au prorata de leurs droits sociaux dans la SCI.

**Concrètement...**

{ABONNEZ-VOUS}

### SCI : choisir l'impôt sur les sociétés

**IS = une option.** Le régime de l'impôt sur les sociétés constitue, pour les SCI, une imposition choisie sur option exercée par les associés.

**Jusqu'à présent...**

{ABONNEZ-VOUS}

[BANNIERE\_DROITE]